

McGill, soit à Bishop's College, qui sont les deux universités protestantes de langue anglaise de la province.

Les écoles catholiques, qui sont principalement des écoles de langue française, comme les écoles protestantes sont de langue anglaise, sont administrées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ou plutôt par son secrétaire. Le cycle des études primaires est de huit "échelons", dont quelques-uns nécessitent plus d'une année, le programme du huitième échelon correspondant dans l'ensemble à celui du degré X des écoles protestantes.

Tendances modernes.—Depuis quelques années on constate une tendance à allonger la période de la scolarité obligatoire et à l'appliquer plus strictement. Cette orientation s'est plus particulièrement manifestée dans Ontario où une loi passée en 1919 dispose: (1) que les enfants de 8 à 14 ans doivent fréquenter l'école pendant toute la durée de l'année scolaire et que ceux de 5 à 8 ans qui fréquentent déjà l'école sont tenus à la même assiduité; (2) que les adolescents de 14 à 16 ans qui n'ont pas encore terminé leurs études primaires sont impérativement soumis à la même obligation; s'ils en sont exemptés en raison de la nécessité d'aider leur famille par leur travail, ils doivent assister aux classes durant le cours ordinaire de leur journée de travail, pendant au moins 400 heures par an, dans les municipalités mettant à leur disposition des cours de cette nature; les municipalités de 5,000 âmes et plus y sont obligées depuis septembre 1922, mais les groupements urbains moins importants ont la faculté de s'y soustraire. De plus, les jeunes gens qui n'ont pas fréquenté régulièrement l'école jusqu'à l'âge de 16 ans sont obligés, depuis septembre 1923, d'assister à des classes post-scolaires, pendant au moins 320 heures par an, jusqu'à ce qu'ils atteignent 18 ans. En d'autres termes, un écolier d'Ontario peut, ou bien rester à l'école jusqu'à 16 ans ou bien quitter l'école à 14 ans, mais dans ce dernier cas, il doit suivre des classes post-scolaires jusqu'à 18 ans. Cette loi eut pour effet d'accroître considérablement le nombre des élèves des écoles secondaires d'Ontario.

De plus, en obligeant les enfants à fréquenter l'école jusqu'à un âge plus avancé, on s'est naturellement occupé de les diriger vers l'enseignement professionnel et technique, plus spécialement ceux d'entre eux que leurs facultés ne prédestinent pas aux études universitaires. Le nombre de ceux qui suivent des cours de travaux manuels augmente rapidement.

Statistiques de l'instruction publique.—Les tableaux statistiques consacrés à l'instruction publique au Canada commencent par un résumé général (tableau 1) où l'on voit que, pendant l'année scolaire close en 1922, les écoles canadiennes avaient 2,123,618 élèves, soit 24·2 p.c. de la population de 1921. Sur ce nombre, 1,860,760 ou 21·2 p.c. de la population totale étaient inscrits aux écoles publiques élémentaires, dont la fréquentation quotidienne atteignait 1,377,423. D'autres, au nombre de 80,549, étaient élèves d'écoles spéciales: agricoles, commerciales, industrielles et autres écoles techniques. Les collèges commerciaux instruisaient 23,929 jeunes gens des deux sexes et d'autres écoles particulières recevaient 71,704 élèves. Les étudiants régulièrement inscrits dans les universités étaient au nombre de 18,245 et ceux des collèges de 5,902. Les collèges classiques possédaient 9,502 élèves.

En 1922, les écoles publiques occupaient 10,596 instituteurs et 48,716 institutrices, soit un personnel enseignant de 59,312 maîtres. Elles ont coûté \$107,685,069, la part contributive des gouvernements ayant été de \$13,934,113 et la plus grande partie du surplus provenant des taxes scolaires.